

DÉMÉNAGEUR

Êtes-vous fait pour ce secteur d'activité ?

COMPÉTENCES 	SPÉCIFICITÉS 	VIE PRIVÉE 
Qualification professionnelle ● ● ● ● ●	Poids des investissements ● ● ● ● ●	Niveau de rémunération ● ● ● ● ●
Aptitudes commerciales ● ● ● ● ●	Importance de la qualité de l'emplacement ● ● ● ● ●	Degré des contraintes horaires ● ● ● ● ●
Maîtrise de la gestion ● ● ● ● ●	Intensité de la concurrence ● ● ● ● ●	Facilité de remplacement ● ● ● ● ●

SOMMAIRE

LE MARCHÉ DU DÉMÉNAGEUR	2
LA RÉGLEMENTATION DU DÉMÉNAGEUR.....	5
L'ACTIVITÉ DU DÉMÉNAGEUR	8
LES POINTS DE VIGILANCE DU DÉMÉNAGEUR	11
EN SAVOIR PLUS SUR CE SECTEUR	13

LE MARCHÉ DU DÉMÉNAGEUR

Bien que leur chiffre d'affaires renoue avec la croissance, les professionnels du secteur évoluent sur un marché difficile :

- l'évolution tarifaire défavorable : dans un contexte concurrentiel exacerbé, les professionnels sont dans l'impossibilité d'augmenter leurs tarifs pour compenser la baisse de leur activité en volume. En effet, outre la concurrence intra-sectorielle, les déménageurs professionnels subissent la concurrence des professions connexes (entreprises de transport), du travail non déclaré et des particuliers eux-mêmes (2/3 des Français réalisent leur déménagement sans faire appel à une entreprise de déménagement).

- la généralisation des services de comparaison sur Internet : les pressions tarifaires sont accentuées par le développement de sites de comparaison en ligne qui offrent la possibilité aux internautes, à partir d'un même site, de réaliser des demandes de devis auprès de plusieurs entreprises de déménagement.

- le développement des plateformes de mise en relation entre particuliers : l'essor de l'économie collaborative expose la profession à de nouvelles formes de concurrence. Les professionnels plaident pour le renforcement de l'encadrement de ces services.

Dans ce contexte, les indépendants isolés adhèrent à des groupements qui ont développé une palette de prestations annexes à forte valeur ajoutée (démarches administratives pour les clients, emballage et déballage des biens, garde-meuble, self-stockage).

Tendances

Jusqu'à présent très atomisé, le secteur devrait se concentrer, les petites structures indépendantes étant amenées à disparaître.

L'adhésion croissante des professionnels du secteur à une démarche qualité (certifications) contribuera à renforcer l'image des entreprises de déménagement.

L'organisation du marché

Selon le type d'entreprise :

- **les entreprises indépendantes** sont majoritaires. Leur clientèle est principalement constituée de particuliers.

Le secteur est très atomisé : 85% des entreprises du secteur emploient moins de 10 salariés et près de la moitié n'en emploient aucun.

- **les groupements** se développent de plus en plus. Ils permettent aux petites structures d'accroître leur visibilité et contribuent à renforcer la confiance des clients.

Les principaux groupements sont "Les Artisans déménageurs" (réseau de près de 300 déménageurs), "Les Gentlemen du Déménagement" (réseau de 100 entreprises de déménagement) et "Demeco" (200 agences en France).

- **les courtiers en déménagement** proposent de mettre en relation déménageurs et particuliers ou entreprises et de comparer les tarifs des prestations proposées.

Selon le type de clientèle

- **Les particuliers** : 1/3 des déménagements des particuliers est réalisé par un déménageur professionnel.

- **Les entreprises** : 75% du chiffre d'affaires du secteur est réalisé sur ce segment. Les entreprises déménagent en moyenne tous les 3 à 5 ans.

		DÉMÉNAGEUR
NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR	2017	2 414 ⁽¹⁾
	2016	1,414 Md€ ⁽²⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR (en milliards d'euros)	2018	107,0 ⁽³⁾
	2017	105,8
	2016	102,3
	2015	100,0
	2014	97,6
	2013	99,8
	2012	102,2
	2011	104,9
	2010	100,2
	ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR EN VALEUR (indice ICA base 100 en 2010)	

⁽¹⁾ Source : INSEE, démographie des entreprises et des établissements 2017 - champs marchand non agricole, Stocks d'entreprise au 31 décembre 2017.

⁽²⁾ Source : INSEE, ESANE.

⁽³⁾ Source : INSEE, Bulletin statistique.

LA RÉGLEMENTATION DU DÉMÉNAGEUR

Les aptitudes professionnelles

Le gestionnaire de transport doit détenir une attestation de capacité professionnelle :

- pour le transport lourd (plus de 3,5 t), elle peut être obtenue par examen, ou, sous certaines conditions, par expérience professionnelle ou équivalence de diplôme.
- pour le transport léger (moins de 3,5 t), elle peut être obtenue en suivant une formation de 105 heures sanctionnée par un examen, ou par équivalence de diplôme pour les titulaires du baccalauréat professionnel « transports ».

Le professionnel doit être en très bonne santé. Il doit également être soigneux et organisé. En outre, le professionnel doit apprécier le travail en équipe.

L'environnement réglementaire

Les contraintes à l'installation

Les déménageurs sont soumis à la réglementation du transport routier.

L'entreprise doit être inscrite sur le registre des transporteurs géré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Quatre obligations sont à remplir :

- **capacité professionnelle** : l'entreprise désigne un gestionnaire de transport en charge de la gestion de l'entretien des véhicules, de la vérification des contrats et documents de transport, de la comptabilité de base et de la vérification des procédures de sécurité. Il peut s'agir du mandataire social (gérant, président, etc.), d'un salarié cadre à temps plein ou d'un prestataire extérieur sous contrat avec l'entreprise (dans la limite de deux entreprises et de 20 véhicules). Ce gestionnaire de transport doit obtenir une attestation de capacité professionnelle.

- **capacité financière** : l'entreprise doit justifier d'une capacité financière. Pour les véhicules de plus de 3,5 t elle s'élève à 9 000 € pour le premier véhicule, et à 5 000 € pour chacun des véhicules suivants. Pour les véhicules de moins de 3,5 t, elle s'élève à 1 800 € pour le premier véhicule, et à 900 € pour chacun des véhicules suivants. Une garantie bancaire peut pallier l'insuffisance de capacité financière à hauteur maximum de 50% du montant exigible.

- **exigence d'établissement** : le siège de l'entreprise doit être situé en France et les documents administratifs et comptables doivent être conservés au siège de l'entreprise. L'entreprise doit disposer d'un parc de véhicules affectés à l'activité.

- **honorabilité** : le responsable légal ou le gestionnaire de transport ne doit pas avoir fait l'objet d'une interdiction d'exercer une profession commerciale ou industrielle ni avoir commis certaines infractions délictuelles (sécurité routière notamment).

La Dreal délivre une attestation de conformité que le professionnel joint à sa demande d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Une fois immatriculée au RCS, l'entreprise est définitivement inscrite au registre des transporteurs.

Les principaux points de la réglementation professionnelle

Le secteur du déménagement est soumis à la réglementation du transport routier de marchandises dont les fondements législatifs figurent dans la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs dite "LOTI".

Le professionnel doit remettre un devis à son client avant de conclure un contrat de déménagement et certaines mentions doivent y figurer (article 1 de l'arrêté du 27/04/10).

Les véhicules pouvant être utilisés sont encadrés par l'article 12-1 du décret 99-752 du 30/08/1999.

Statut juridique et fiscal

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mes impôts & taxes pour connaître le taux de TVA qui s'applique à votre activité ainsi que le mode d'imposition de vos bénéfices.

Rendez-vous dans notre rubrique Les guides pratiques / Mon régime social pour connaître le montant des cotisations et des prestations de votre régime social obligatoire.

L'ACTIVITÉ DU DÉMÉNAGEUR

L'installation

La reprise est le mode d'installation le plus courant. La valeur du fonds est évaluée en fonction de l'état des camions et du fichier clients.

Les investissements

Les investissements, même en phase de démarrage, sont importants : véhicules, monte-meubles, accessoires...

En cas de diversification (garde meuble, self stockage) des investissements supplémentaires sont nécessaires (surfaces de stockage...).

La gestion

Le suivi au quotidien

Le professionnel suit l'évolution de son chiffre d'affaires et de son carnet de commande. Il veille à la planification de son activité pour optimiser l'organisation de son personnel.

Les recettes de l'activité

L'activité sur le segment des particuliers est très saisonnière (juin à septembre) et se concentre sur la fin de semaine. Ce phénomène n'affecte pas le segment de la clientèle professionnelle. Le déménageur veille donc à diversifier sa clientèle. Ses recettes sont issues de la prestation de déménagement elle-même (facturée en fonction du volume et de la distance à parcourir) mais aussi des prestations complémentaires : vente de cartons, services d'emballage et/ou de déballage...

Les charges à surveiller

Elles sont essentiellement constituées des charges de personnel, des frais kilométriques et de l'entretien des véhicules.

La maîtrise du résultat

Le résultat dépend de la capacité à limiter au maximum la non-utilisation des véhicules et du matériel tout en ayant une politique de tarifs assurant une rentabilité suffisante.

La gestion financière et les besoins en trésorerie

Les fonds propres doivent représenter au minimum 30% des capitaux permanents. Le besoin en fonds de roulement est plus important pour les déménageurs ayant une clientèle d'entreprises ou de collectivités publiques en raison des délais de paiement.

		DÉMÉNAGEUR
EVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATION	2018	217 ⁽¹⁾
	2017	201
	2016	178
	2015	254
	2014	366
	2013	279
	2012	271
	2011	266
	2010	272
LES RATIOS DE GESTION CLEFS	Chiffre d'affaires moyen	182 K€ ⁽²⁾
	Marge brute	99,27 %
	Excédent brut d'exploitation	25,36 %
	Rotation des stocks	1 jour
	Crédit clients	45 jours
	Crédits fournisseurs	36 jours
	Besoin en fonds de roulement	28 jours

⁽¹⁾ Source : Insee, Démographie des entreprises et des établissements - champ marchand non agricole, Créations d'entreprises.

⁽²⁾ Source : Moyenne indicative. Données exprimées en % et jours (de chiffre d'affaires ou d'achat).

Les principales difficultés du métier

- **Les poids des investissements**

Les investissements de départ et de renouvellement sont lourds. Les professionnels doivent donc s'assurer de la rentabilité de leur activité.

- **L'intensité de la concurrence et la diminution des marges**

Les pressions concurrentielles conjuguées à la hausse des coûts de revient menacent le niveau de marge des professionnels.

- **La qualité de la gestion**

Une gestion défaillante (facturation, suivi des règlements, gestion du personnel et des plannings, entretien des véhicules, normes de sécurité...) entraîne automatiquement d'importantes difficultés. De plus, elle confère à l'entreprise une image d'amateurisme qui lui est très préjudiciable.

- **La pénurie de main-d'œuvre**

Les entreprises éprouvent des difficultés à recruter en raison de la mauvaise image associée au métier (horaires, pénibilité du travail...).

Dans ce contexte, les professionnels qui réussissent le mieux font preuve de dynamisme commercial, de prudence dans leur stratégie de développement et d'une grande rigueur de gestion.

		DÉMÉNAGEUR
TAUX DE SURVIE AU- DELÀ DES 5 PREMIÈRES ANNÉES	Transport et entreposage	69,0 % ⁽¹⁾
	Moyenne tous secteurs	60,4 %

⁽¹⁾ Source : Insee, Taux de Survie à 5 ans pour la génération 2010.

Les principales organisations professionnelles

CSD

Chambre Syndicale du Déménagement

73 avenue Jean Lolive - 93 100 Montreuil-Sous-Bois

Tel : 01 49 88 61 40

<http://www.csdeménagement.fr>